



2025-06-05

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date d'affichage : 20/06/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le douze juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, BLIN Annie, DESGUEE Jérémie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, FREENEE Anaïs, GODARD Jacky, GILBERT Sébastien, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PATIENCE Mickaël, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents excusés : ALEXANDRE Yves donne pouvoir à VENGEONS Christian, DAUTY Virginie donne pouvoir à DESGUEE Jérémie, GALLIER Erick donne pouvoir à LECUYER Josiane, HERVIEU Jacques donne pouvoir à DAVID Frédéric, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents : GILLETTE Valérie, LEROUILLY Chloé,

Présents : 14 à 16 **Pouvoirs :** 5 **Votants :** 20

La séance a été ouverte à 20h00.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Arrivé à 20h10, Monsieur RAVACHE a pu prendre part au vote de toutes les délibérations excepté l'approbation du Procès-Verbal.

Arrivé à 20h27, Madame DAVID a pu prendre part au vote de toutes les délibérations excepté l'approbation du Procès-Verbal.

Départ à 21h15 de Monsieur GILBERT, il n'a pris part au vote des délibérations excepté l'approbation du Procès-Verbal.

Fonds de solidarité Logement (FSL)

Délibération 2025-06-05

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le courrier du Président du Conseil départemental du Calvados, en date du 24 avril 2025 sollicitant les communes à verser une contribution pour le fonds de solidarité Logement (FSL)

Considérant la volonté du Conseil Municipal de participer à l'action sociale en faveur du logement ;

Décision : 20 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de la contribution de 62.70 €

Certifié exécutoire le
20/06/2025,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

